

Tout-Droit

Nouvelle série

(No 38)

Bulletin de l'En-Droit de Laval

Automne 2015

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

Activité du mardi (14h00 à 16h00)

29 septembre 2015 : Échange sur les élections fédérales.

13 octobre 2015 : Les droits de l'environnement vus à travers une visite du Centre de la Nature.

20 octobre 2015: Le droit testamentaire et les dernières volontés abordés dans un contexte historique durant une visite au cimetière Mont-Royal.

27 octobre 2015 : Conférence sur les mesures d'austérité.

10 novembre 2015 : *1^{er} atelier de formation pour se définir une politique interne : c'est quoi qui vous amène à l'En-droit? Pour comprendre les attentes.*

17 novembre 2015 : *2^e atelier : Sur ce qui appartient à chacun : exemple les frontières et les liens.*

24 novembre 2015 : Exposé sur les enjeux écologistes par le Regroupement des groupes écologistes du Québec.

1^{er} décembre 2015 : *3^e atelier : Qu'est-ce que tu es prêt à faire pour l'organisme?*

8 décembre 2015 : *4^e atelier : Formuler la politique interne à l'aide de slogans. Suivi d'une publicité sur des bulles de couleur.*

Il y aura par la suite une assemblée générale sur une politique interne.

15 décembre 2015 : Droits des Premières Nations vus à travers une visite du Musée des Beaux Arts de Montréal.

12 janvier 2016 : Conférence et film sur Vincent Van Gogh.

26 janvier 2016 : Comment se comporter face aux personnes suicidaires par Ressources suicide CSSS de Laval.

Marche : La nuit des sans-abri 2015 Vendredi 15 octobre 2015

Grande marche 18h00 au Cafgraf 60 boulevard Cartier et soirée festive à 20h30 à L'Aviron 1015 boulevard des Laurentides



LA NUIT DES SANS-ABRI

Cette année encore se tiendra la Nuit des sans-abri qui vise à sensibiliser la population aux problèmes liés à l'itinérance. Cet événement se tiendra simultanément dans plus de

20 villes du Québec, dont Laval.

La Nuit des sans-abri est une vigile de sensibilisation qui a pour but de briser l'indifférence et de réduire les préjugés à l'égard des personnes sans-abri ainsi que de témoigner de notre solidarité.

L'événement débutera par une marche de solidarité qui s'arrêtera dans plusieurs organismes membres du ROILL (Regroupement des organismes et intervenants en itinérance de Laval) et se terminera par une soirée festive. Au cours de cette vigile de solidarité se tiendront plusieurs activités de sensibilisation et des prestations artistiques.

Tout-Droit Bulletin publié par l'En-Droit de Laval

Les membres et les amiEs de l'En-Droit peuvent le recevoir gratuitement. Tirage: 800 copies.

Responsable du bulletin: Michel Grenier

Adresse: L'En-Droit de Laval

119B, Boul. Des Laurentides

Laval, Québec, H7G 2T2

Téléphone: (450) 668-1058

Télécopieur: (450) 668-7383

Ligne sans frais : 1-877-668-1058

Courriel: endroit@bellnet.ca

Internet: www.endroitlaval.com

La société nous estropie, nous épuise et nous rend fous.

Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.

Mobilisons-nous contre les coupures

Depuis avril 2014, le nombre de coupures effectuées par le gouvernement libéral visant les plus démunis et la classe moyenne sous prétexte d'équilibrer le budget est astronomique. En fait, c'est le gouvernement libéral qui les a effectuées, mais le PQ ou la CAQ (qui avait déjà proposé plusieurs de ces coupures) auraient fait pareil. Cela s'inscrit dans le courant général mondial (par exemple, la Grèce, l'Espagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Irlande, etc) où l'on fait payer aux plus démunis les dysfonctionnements du système capitaliste. Pour mémoire, faisons une liste de ces coupures sensées ne pas affecter les services à la population!...



En éducation, compressions dans les cégeps, coupes dans le financement des universités, coupes dans les commissions scolaires, compressions affectant les approvisionnements des bibliothèques, l'aide aux devoirs, les centres d'éducation populaire, le transport scolaire, l'aide alimentaire, le soutien aux élèves en difficulté d'apprentissage, le financement des programmes pour les élèves ayant des limitations fonctionnelles, la lutte à l'intimidation et abandon d'initiatives régionales contre le décrochage scolaire. Certaines écoles pour enfants non autonomes alertent la population que certains de ces enfants ayant besoin d'un suivi

constant pourraient être en danger de mort, faute de ressources!

Compressions majeures en santé et dans les services sociaux : Coupes dans les centres jeunesse, coupes majeures en santé publique, i.e budgets des directions régionales de santé publique amputés, programmes de prévention diminués; restructuration monstre qui menace des services essentiels à la population et qui pourrait remettre en question des ententes avec des organismes communautaires travaillant entre autres avec les proches aidants et les personnes ayant une problématique en santé mentale, diminution du nombre d'heures de soutien à domicile dans certains centres de santé et de services sociaux, coupes de services dans les organismes qui prennent soin de personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, augmentation des besoins et surcharge de travail dans les organismes communautaires des secteurs suivants sous-financés : banques alimentaires, soupes populaires, associations de bénévoles, maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, etc. Ici, à Laval, vétusté des équipements à la Cité de la Santé. Beaucoup moins de pouvoirs accordés à la population dans un système de santé plus centralisé. Les médecins devront travailler à la chaîne pour rencontrer leurs quotas. Abolition de la prime des pharmaciens et pharmaciennes pour le travail en région éloignée.

Coupes en environnement et dans la protection de la faune : suppression de postes de biologistes et de divers professionnelles et professionnels, suspension des travaux des équipes de rétablissement des espèces en péril, fin de programmes de recherche en forêt (pérennité de la ressource), suppression de postes au bureau du forestier en chef, fin des

Mobilisons-nous contre les coupures

subventions à l'entretien des pistes cyclables de la Route verte.

Coupes dans l'aide à l'emploi : rétrécissement du mandat des carrefours jeunesse-emploi: fin de leur financement à la mission, devront maintenant prioriser les gens à l'aide sociale, coupes dans les programmes d'intégration au travail :programme alternative jeunesse, PASS Action, contrats d'intégration au travail qui affectent les personnes en situation de handicap.

Coupes à l'aide sociale : Coupes menaçant la survie de 40 centres de thérapie, pénalisant le partage du logement, affectant particulièrement les nouvelles et nouveaux arrivantEs, diminuant l'exemption de la valeur de la propriété, etc.

Coupes à l'aide juridique : report de la hausse du seuil d'admissibilité.

Coupes dans l'aide au logement : suspension des programmes RénoVillage, Rénovation Québec et rénovation d'urgence, modification au programme Accès Logis Québec qui menacent le développement de logements sociaux dans plusieurs régions, coupes dans l'adaptation de domiciles, fermeture de bureaux de la Régie du logement.

Coupes dans le transport adapté.

Coupes dans les programmes encourageant l'atteinte de l'égalité entre hommes et femmes : Coupes au Conseil du statut de la femme et fermeture de ses bureaux régionaux, coupes au programme *Chapeau les filles*, coupes dans le programme *À égalité pour décider*, coupes dans la lutte à l'homophobie :programmes de formation et campagnes de publicité annulés.

Coupes dans la fonction publique : Suppression de postes, coupes dans les caisses

de retraite des employés et employés municipaux, gel des embauches dans le secteur public, nouvelles restrictions dans le déplacement des fonctionnaires.

Coupes en culture : Réduction du budget de fonctionnement de Télé-Québec.

Hausses de tarifs : Hausses tarifaires dans les Centres de la petite enfance et les services de garde, hausses des tarifs d'Hydro-Québec qui seraient injustifiées si assujetties à la Régie de l'Énergie.

Ouf! En a-t-on fini? Eh bien non! Le gouvernement libéral prépare une réforme de la fiscalité! Il diminuera les taxes sur le revenu et haussera les taxes à la consommation. Ça s'attaque encore aux plus démunis. Les taxes sur le revenu deviennent plus grandes lorsque le revenu augmente. Les taxes à la consommation font payer à tous et toutes la même taxe, que l'on soit pauvre ou riche et le Crédit d'impôt de solidarité ne compense qu'en partie ce déficit. Quand l'on sait qu'une partie importante des déficits accumulés sont dus à des diminutions de taxes aux entreprises et aux plus riches, il y a de quoi se révolter. De plus, si l'on considère qu'il y a entre 120,000 et 140,000 milliards de dollars qui dorment dans les paradis fiscaux et que la quote-part du Québec serait entre 50 et 100 milliards de dollars sur les 275 milliards de dettes accumulées du Québec, on est en calvaire révolution! Et l'on ne compte pas les multiples bonis que les capitalistes se font payer sur notre dos par le gouvernement comme les 50% de surprime dans les travaux de voirie ou de construction comme la Commission Charbonneau nous l'a révélé!

Les 2 et 3 novembre prochain, l'En-droit sera fermé pour protester contre cet état de chose. Des actions seront entreprises à travers tout le Québec.

Jacques Saintonge.

Les exagérations dommageables d'un avocat et du ministre Barrette (Écriture révisée d'un article)

Quand Me Jean-Pierre Ménard, pour lequel j'éprouve le plus profond respect, invite le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, à ne pas écarter la possibilité de faire tomber le couperet sur les 29 maisons de soins palliatifs au Québec si celles-ci s'obstinent à refuser de prodiguer l'aide médicale à mourir. Me Ménard erre car les soins palliatifs existent pour des gens qui désirent vivre leur vie jusqu'à la fin en bénéficiant de soins de fin de vie. Ces lits sont rares et leur sont réservés.

La décision « en bloc » des maisons de soins palliatifs de ne pas inclure l'aide médicale à mourir dans les soins offerts par leurs établissements est tout à fait conséquente avec la mission profonde des soins palliatifs.

Légalement et dans les faits, les gens meurent dans n'importe quelle chambre d'hôpital à tous les jours et il est inutile et non souhaitable de requérir un lit de soins palliatifs réservé aux gens qui désirent vivre jusqu'à la fin naturelle de leur vie avec des soins de confort.

Me Ménard a tort de prétendre que cela « *va rendre beaucoup plus difficile l'application de la loi* ». Le fait de ne pas traiter de cas d'obstétrique dans un lit de traumatologie ne prive pas une patiente de soins d'obstétrique en milieu hospitalier. De même, le fait de ne pas traiter de soins de chirurgie cardiaque dans une chambre de psychiatrie ne prive pas les patients de cardiologie de soins en milieu hospitalier.

Lorsque l'on désire se faire administrer des sédatifs et des poisons entraînant la mort, on a pas besoin de réserver une équipe spécialisée dans le maintien de la fin de vie puisque l'on requiert une interruption de vie.

La disposition du corps d'un patient de façon confortable avant la mort provoquée, l'installation de solutés et la vérification de la fin des signes vitaux en fin de processus peuvent se faire dans une chambre d'hôpital sans spécialisation par du personnel compétent et plein de compassion.

La sélection d'une spécialité n'est pas l'apanage d'un procureur mais d'un médecin spécialiste acceptant de mettre en branle la procédure.

À trois mois de l'entrée en vigueur de la « loi 52 ». Me Ménard constate qu'il est légal pour les services de soins palliatifs de refuser de donner la mort.

Si Me Ménard comprenait mieux l'orientation traditionnelle des soins palliatifs, il ne s'acharnerait pas inutilement à prétendre que ces services nient le droit des patients à mourir.

Le droit à l'aide médicale à mourir — un service consistant en l'administration de médicaments sédatifs et de poisons par un médecin à une personne en fin de vie, à la demande de celle-ci, dans le but de soulager ses souffrances en entraînant son décès pourra se faire dans un lit simple d'hôpital sans spécialisation requise (comme la majorité des gens qui meurent en centre hospitalier). La technique visant à ce qu'un médecin utilise efficacement un kit d'euthanasie légale avec efficacité et compassion est la seule exigence au protocole requise.

Quand Me Ménard prétend qu'« *à terme, le gouvernement va être bien fondé de se questionner sur l'intérêt de verser des fonds publics à des organisations qui ne reconnaissent pas aux citoyens les droits que la loi leur confère ou qui font obstacle à sa mise en oeuvre* » constitue une pression indue non requise sur les services de soins palliatifs. Me Ménard doit comprendre qu'il n'appartient pas au procureur de choisir un département ou une spécialité chargé de mettre un terme à la vie d'un bénéficiaire.

Appeler cela « prise en otage (de la population) par un petit groupe » risque de causer du stress et des angoisses existentielles aux patients qui désirent une fin de vie provoquée et un préjudice à la réputation fort enviable et méritée des services de soins palliatifs.

La proposition faite par Me Ménard à M. Barrette de « *revoir* » la dérogation offerte dans la loi 52 aux maisons de soins palliatifs est exagérée et assez odieuse.

La décision des soins palliatifs de ne pas recourir à la mort assistée ne va pas plus à l'encontre de la « *la volonté du législateur et de la population* » que celle d'un service de traumatologie ou de soins intensifs de ne pas héberger des patients psychiatriques dans leurs lits de spécialité.

Actualités du logement social

Au contraire, c'est fort acceptable et le patient pourra mourir dans une chambre de médecine ou ailleurs dans un centre hospitalier. Pourquoi pas chez lui entouré des siens.

Quand l'avocat reproche aux maisons de soins palliatifs de chercher à « imposer » leurs « valeurs » à la société québécoise en s'inscrivant en faux contre l'aide médicale à mourir, il oublie d'utiliser un miroir lui permettant de constater que c'est lui qui semble imposer ses valeurs à des maisons de soins palliatifs non conçues pour donner la mort.

Il n'appartient pas à Me Ménard de définir quelles sont les valeurs de la société québécoise en matière d'euthanasie.

Le fait que Me Ménard se demande « *Pour qui existent ces maisons de soins palliatifs ?* » nous démontre fort bien qu'il ne comprend pas la mission de ces établissements.

D'autre part, contrairement à ce que pense le ministre Barrette, le refus des 29 maisons de soins palliatifs d'acquiescer aux demandes de personnes majeures atteintes d'une maladie incurable et éprouvant des souffrances physiques ou psychiques insupportables visant à obtenir une aide médicale à mourir ne dépasse pas « *l'entendement* ».

J'invite donc M. Barrette et le Conseil des ministres à « *faire un pas de recul* » et « *faire un peu d'introspection en pensant en fonction des besoins des citoyens* ».

Pierre Castonguay



Nous sommes présentement en pleine campagne électorale. Cela nous rappelle qu'il y a des gouvernements qui font différents choix politiques et que cela a des incidences sur la vie pratique des gens. Les choix que font les citoyenNEs le jour du vote donnent rarement ce qu'ils escomptaient.

Lors du dernier budget provincial en mars 2015, le gouvernement provincial annonçait qu'il réduirait de 3000 à 1500 le nombre d'unités de logement social construites annuellement. Cela signifiait que les fonctionnaires allaient être beaucoup plus « stricts » ou « cochons », c'est selon, lors de l'évaluation des projets. De telles entraves bureaucratiques minent considérablement la réussite des projets. Par exemple, si un entrepreneur escompte que le projet va se faire à un certain moment et que le projet est reporté d'un an, il peut choisir de se retirer. Les vendeurs de terrain ne veulent pas attendre non plus éternellement la réalisation des études de projet. On peut comprendre que les fonds publics ne doivent pas servir à financer n'importe quoi. Par contre, quand un projet a un appui populaire voire même institutionnel, on pourrait s'attendre à un accompagnement des fonctionnaires et non pas à des bâtons dans les roues de l'appareil bureaucratique. On comprend aussi que les fonctionnaires sont pris avec des choix d'en haut qui, supposément, représenterait la population – dans les faits, on devrait dire qu'ils gèrent pour une fraction de la population.

En lieu et place des 1500 unités abolies de logement social, le gouvernement propose plutôt de subventionner 1000 unités de logements de propriétaires privés. Si on ne tient compte que de l'aspect monétaire pour la personne qui habite un logement, il n'y a pas de différences entre du logement social et des unités privées subventionnées. Il n'en reste pas moins qu'on se retrouve avec moins de logements à coût abordable, 500 en moins.

Pour le gouvernement, subventionner des unités privées coûterait moins cher que supporter la construction de logements sociaux. En apparence, peut-être. Par contre, en soi, la construction d'un nouvel édifice génère des taxes et de l'activité économique qui profite déjà au gouvernement. Ensuite, subventionner du logement social, c'est subventionner un milieu de vie et de solidarité qui, d'un point de vue sociétal, entraîne des réductions de coûts au niveau des services socio-sanitaires. Quand l'unité privée subventionnée est dédiée à des gens avec des besoins particuliers (handicap, santé mentale), la contribution économique ne s'arrête pas à la seule subvention au logement. Il y a aussi des équipes soignantes qui vont sur le terrain. Offrir des services dans un même bloc d'appartements réduit déjà les coûts.

Actualités du logement social (suite)

Les élections fédérales là-dedans

Il est clair que le Parti Conservateur fait tout pour saborder le logement social. Il ne favorise que la subvention aux unités privées. Même pire, si on peut se passer de dépenses en intervenants sociaux, cela fait son affaire. Cette approche est défendue au niveau de la prévention de l'itinérance. On parle de l'approche « Logement d'abord ». Cette approche fortement valorisée dans le monde anglo-saxon s'est développée initialement aux États-Unis en s'appuyant sur l'exemple de Salt Lake City, juste avant les Olympiques d'hiver de 2002. Pour donner une belle image de la ville, les autorités ont décidé de payer le logement à des itinérantEs de manière à vider le centre-ville. Évidemment, comme il ne restait plus d'itinérantEs dans les rues, tous les réseaux de solidarité existants entre ces gens ont été brisés. Les itinérantEs sont devenuEs captifs des logements et il y a eu le développement de nouvelles habitudes de vie. Apparemment, il n'y avait plus d'itinérance dans les rues mais est-ce que la stabilité en logement était réalisée et est-ce que la personne avait réussi à régler tous ses autres problèmes (toxicomanie, solitudes, etc.)? Le problème de l'itinérance chronique de rue avait néanmoins été réglé et c'est cette itinérance qui est visible.

Les partis d'opposition disent être d'accord avec le logement social. Jusqu'à quel point? Le Parti Libéral de Justin Trudeau propose un programme de grandes dépenses en infrastructure qui comprendrait des investissements au niveau du logement social, entre autres. Quelles seront les sommes investies spécifiquement pour le logement social? On ne le sait pas.

Pour le NPD, on parle d'investir 500 millions \$ à des « mesures incitatives pour la construction de 10 000 nouveaux logements locatifs abordables ». Ces investissements se feraient surtout sous forme de prêts et non d'incitatifs fiscaux dont seuls des promoteurs privés pourraient bénéficier pour construire autre chose que du logement social. Dans une lettre au Frapru, Tom Mulcair précise que « les 500 millions de dollars serviront à capitaliser un nouveau fonds pour le logement locatif qui sera administré de façon indépendante et non partisane » et que les détails de ce plan devront être discutés avec les provinces et les municipalités ». Il conclut en affirmant que « les sommes prévues dans le cadre de ce plan constituent des sommes additionnelles à celles que le gouvernement a déjà annoncées », soit 250 millions \$ par année répartis entre l'ensemble des provinces et des territoires. Si on lit entre les lignes, on comprend que ces sommes ne sont pas dédiées exclusivement à du logement social. Il pourrait y avoir du logement privé qui pourrait être subventionné, surtout si c'est la volonté des provinces.

La situation à Laval

Nous l'avons déjà dit, pendant des années il y a eu peu d'investissements dans le logement social et il y a lieu de faire du rattrapage. On a déjà expliqué que le principal frein au développement de logements sociaux était l'accès à du terrain à coût raisonnable. En ce qui a trait au logement social dédié pour les gens ayant ou ayant eu un problème de santé mentale, il n'y a que les habitations Vincent-Massey outre 4 unités privées subventionnées. Il y a encore beaucoup de ressources intermédiaires d'habitation qui, en principe, gèrent des logements de transition entre l'hospitalisation et le retour au logement. C'est donc dire qu'il y a un gros besoin.

Compte tenu de l'annonce gouvernementale de 1000 unités privées subventionnées, deux tables d'intervenants et organismes communautaires, une au niveau de l'hébergement en santé mentale et l'autre au niveau de l'itinérance, réclament l'implantation de 100 unités privées par année. Encore faut-il que la municipalité obtienne ces 100 unités de Québec et encore faut-il qu'on puisse trouver suffisamment de propriétaires prêts à accueillir des itinérantEs et des gens ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale et encore faut-il une vraie collaboration de tous les acteurs de Laval au niveau de cette problématique.

Comme organisme, L'En-Droit met de l'avant les droits. Il y a bien sûr le droit au logement mais il y a aussi le droit à ses réseaux sociaux qu'il soit institutionnel ou non, le droit à des services, le droit à ses choix, le droit à se définir comme on le souhaite, à son identité, à sa personnalité. Les droits ne sont pas absolus. Il y a beaucoup de contraintes existantes. Mais, dans notre approche, nous visons à diminuer ces contraintes physiques ou artificielles. Chaque personne a ses repères que cela soit ses habitudes de vie, ses amiEs, ses intervenantEs, son milieu social. CertainEs repères sont positifs, d'autres non. Si une personne vit dans une situation toxique, cela paraît juste de vouloir en extraire. Mais on ne doit jamais oublier la question des repères. Le toxicomane qui sort d'une thérapie risque souvent de retomber parce que les repères dans lequel il se retrouve l'incitent à retomber. Ses amis continuent à consommer. Le stress de vie est le même que celui avant la thérapie. L'idée est de construire de nouveaux repères suffisamment forts pour s'éloigner des anciens repères négatifs. La navigation dans la vie n'est pas facile.

Un projet de logement social avec plein de nouveaux repères positifs sans nier des repères positifs déjà existants pourrait certainement aider nos usagers et usagères à mieux naviguer dans la vie.

Richard Miron